



AVENANT

Entre

Le Département d'Eure-et-Loir,

représenté par Christophe Le Dorven, Président du Conseil départemental, dûment habilité par décision de la Commission Permanente du Conseil départemental, en date du 03/10/2025 ci-après désigné le Département, d'une part,

Et

La Communauté de communes de pour la bibliothèque de, représentée par son Président, M....., ci-après désignée « le Bénéficiaire », d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Vu la convention signée entre le Président du Conseil départemental et le Président de la communauté de communes de..... ayant pour objet le fonctionnement de la bibliothèque intercommunale ;

Article 1 : Objet

Cet avenant a pour objet la modification et la prolongation de la convention précitée.

Article 2 : La Partie 3 de la convention est modifiée comme suit

- « Article 13 : Protection des données à caractère personnel

Le Bénéficiaire ainsi que le Département s'engagent par ailleurs à respecter les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 dit Règlement général sur la protection des données (RGPD) et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données à caractère personnel éventuellement traitées dans le cadre de la présente convention le sont uniquement pour les finalités prévues par celle-ci, sur la base des fondements juridiques appropriés. Chaque Partie s'engage à n'agir que dans les limites de ses responsabilités respectives.

Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits (accès, rectification, effacement, limitation, opposition, portabilité) auprès du responsable du traitement, dans les conditions prévues aux articles 15 à 22 du RGPD. »

- La numérotation des articles suivants est modifiée comme suit, leur contenu étant le même :

Article 14 : Durée de la convention,

Article 15 : Résiliation de la convention

Article 16 : Avenant

Article 17 : Règlement des litiges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20251208-DELIB2025-262-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2025
Publication : 29/12/2025

Article 3 : Extension de la convention

Le présent avenant prendra effet le 1^{er} janvier 2026 et prendra fin le 31 décembre 2026.

Article 4 : Conditions

Toutes les autres dispositions de la convention initiale et de ses annexes restent inchangées.

Fait en deux exemplaires à..... , le

Le Président du Conseil départemental
d'Eure-et-Loir

(Signature et cachet)

Le Président de la Communauté de
communes

(Signature et cachet)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20251208-DELIB2025-262-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2025
Publication : 29/12/2025